



France travail : **Une fusion ou pas ?**

Depuis le 18 avril, le projet « France Travail » a pris de la consistance avec la remise du rapport de Thibault Guilly. Ce rapport attendu depuis le 15 décembre 2022, malgré 4 mois de retard, indique toujours que « France travail » devrait, à priori (sous réserve du vote de la loi travail cet été), voir le jour le 1^{er} janvier 2024.

Si on écoute les interlocuteurs (Pôle emploi, gouvernement, ...), il n'y aurait pas de fusion entre les différents acteurs. Mais, que dit précisément le rapport sur ce point : RIEN. Sur les 274 pages de celui-ci à aucun moment il n'est écrit qu'il y a ou non fusion. Il n'est pas plus indiqué quel sera le statut de la future institution. Ce silence interroge, sachant qu'en cas de fusion, il y aurait un impact sur notre convention collective.

Face à ces inconnues, quel peut être l'avenir de notre convention collective ? Aujourd'hui il est important de rappeler que notre CCN est une CCN de branche. La branche qui nous porte est Pôle emploi. Si au 1^{er} janvier, Pôle emploi disparaît au profit de « France Travail », quid de l'existence d'une branche « Pôle emploi » ?

De même, s'il était créé au 1^{er} janvier une branche « France Travail », serait-elle limitée seulement aux seuls agents ex-Pôle emploi ? Les salariés de « France Travail Jeune » ou « France Travail handicap » vont-ils devoir intégrer cette nouvelle branche professionnelle ?

Alors que le rapport préconise que toutes les entités doivent s'appeler par le même nom et qu'il est prévu un cursus de formation identique délivrée par « l'académie France Travail », il est légitime de se poser la question d'une fusion.

FO défend notre convention collective et nos accords !